

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Exploitation des marchés d'approvisionnement - rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2019

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la Ville a reçu le rapport financier et technique de la société SOMAREP, délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement, pour l'exercice 2019.

En application du code général des collectivités territoriales, ce rapport a été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 23 septembre 2020 et sera mis à disposition du public.

L'exploitation des marchés au cours de l'année 2019 ne s'est pas accompagnée d'un changement significatif des prestations à charge du délégataire. Le montant de la redevance a été porté à 61 231 €, en liaison avec une hausse de 1,5 % des droits de place.

Les principales caractéristiques de l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2019 sont les suivantes.

Pour ce qui concerne les commerçants

Pour l'année 2019, 41 commerçants abonnés ont été présents sur les deux marchés de la Ville, respectivement 11 sur le marché biologique et 30 sur le marché traditionnel (en 2018, 9 sur le marché bio contre 32 sur le marché traditionnel).

S'agissant des commerçants « volants », leur nombre varie d'une quinzaine de commerçants pour la séance du mercredi à une moyenne de vingt-sept pour la séance du samedi sur le marché traditionnel, et de 2 à 4 commerçants volants le dimanche sur le marché biologique.

Pour ce qui concerne les animations des marchés

Sur le marché traditionnel :

4 animations se sont tenues rétrospectivement :

- le samedi 16 mars 2019 : 50 chéquiers de bons d'achat d'une valeur de 40 euros et 8 bons de 5 euros ont été offerts par tirage au sort (valables auprès de tous les commerçants du marché jusqu'au 30 avril) ;
- le samedi 26 mai 2019: 20 invitations « beauté » d'un montant de 50 euros ont été offertes par tirage au sort sur le marché (valables dans plusieurs établissements scéens jusqu'au 30 juin) ;
- le samedi 12 octobre 2019, tirage de 20 paniers gourmands dans le cadre des Saveurs d'Automne ;
- les 11 et 14 décembre 2019, animations de Noël, 1200 bons d'achats distribués d'une valeur de 5 euros (valables jusqu'au 31 janvier 2020).

Les Saveurs d'automne sont une animation réalisée en synergie avec l'Union des commerçants et artisans de Sceaux.

Sur le marché biologique :

5 animations se sont tenues rétrospectivement :

- le dimanche 17 février 2019 : 10 invitations au restaurant sur Sceaux d'une valeur de 50 euros pour la Saint Valentin
- le dimanche 26 mai 2019 : des roses ont été distribuées aux mamans présentes sur le marché
- le dimanche 13 octobre 2019 : tirage de 10 paniers gourmands dans le cadre des Saveurs d'automne
- le dimanche 22 décembre 2019 : tirage au sort de 100 bons d'achat d'une valeur de 5 euros (valables jusqu'au 31 janvier 2020)

Pour ce qui concerne le personnel

En ce qui concerne le personnel d'exploitation (composé du régisseur placier et de l'équipe de manutention et de nettoyage), l'équipe est stable à 4 ou 5 personnes à temps partiel en 2019. Une personne intervient en complément au marché biologique pour installer les barnums en dehors des heures classiques.

Pour ce qui concerne le bilan financier

S'agissant des recettes, le chiffre d'affaires brut TTC de l'année 2019 de 160 797€, s'est caractérisé par une hausse de l'ordre de 0,7 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2018 (159 718 €).

Le poste dépenses et charges de personnel est resté stable entre 2018 (59 497 €) et 2019 (59 120 €).

Le niveau des achats et charges externes de 2019 (20 566 €) a augmenté de 12 % par rapport à 2018 (18 325 €). Cette hausse s'explique principalement par une hausse significative du poste « Entretien marché » qui est passé de 3 699 € en 2018 à 8 429 € en 2019.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement au cours de l'exercice 2019.